

POLITIQUE Bernard Delcros, sénateur du Cantal à Mende

« Le poids de la ruralité va se renforcer dans la société »

Bernard Delcros, fervent défenseur du monde rural, était à Mende samedi 26 février. Il a animé une réunion publique avec des élus et institutionnels lozériens. Maintien et évolution des ZRR, reconnaissance des aménités rurales ou encore droits à construire étaient au cœur des discussions.

Une quinzaine d'élus locaux, mais aussi les présidents de la CMA et de la CCI étaient réunis salle Jean Jaurès à Mende. Pendant deux heures, ils ont pu échanger avec Bernard Delcros, sénateur centriste du Cantal. Il a fait plusieurs annonces.

Certaines communes vont bénéficier d'une nouvelle dotation en 2022 ?

Bernard Delcros : « Nous réclamions depuis longtemps que les services rendus par la montagne et la ruralité à la société tout entière puissent être reconnus et fassent l'objet d'une dotation aux communes. C'est un combat que je mène depuis longtemps, pour lequel nous n'avions pas obtenu satisfaction. Ça y est, la loi de finances pour 2022 a créé une dotation aux communes, qui s'appelle dotation aux communes pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales. Les aménités rurales, c'est l'apport de la ruralité à la société. C'est quand même la montagne qui fournit l'eau, qui capte le carbone à travers ses espaces forestiers et agricoles. »

Quelles communes pourront en bénéficier ?

« Elle sera ouverte aux communes membres d'un Parc naturel régional et aux communes couvertes à au moins 50 % par un site Natura 2000. Les communes qui remplissent les deux conditions pourront cumuler les dotations. Il y a en plus un critère d'éligibilité qui correspond à la richesse de la commune. Donc toutes les communes ne seront pas éligibles cette année. Mais ce sont des choses qu'on pourra faire évoluer dans le temps. Pour cette première année, elle va varier entre quelques milliers d'euros et 40 000 € suivant les critères, le nombre d'habitants etc. Mais elle est appelée à prospérer et à se renforcer. Et elle n'est pas noyée dans la DGF (Dotation globale de fonctionnement). C'est une dotation qui est complémentaire, qui sera notifiée de façon spécifique. C'est une belle avancée pour la ruralité et la montagne. »

C'était en projet depuis longtemps ?

« Je me bats là-dessus depuis très longtemps. J'ai siégé au comité du Massif central où on réclamait cela. Il y a eu

une première avancée il y a deux ans avec une petite dotation qui s'appelait "Natura 2000", mais elle était réservée à quelques communes. On l'a consolidée et élargie. La reconnaissance des aménités rurales, c'est une première. »

Qu'est-ce qui a été dit lors de cette réunion publique ?

« On est complètement en phase avec les élus et acteurs économiques de Lozère. Certains défendent la suppression des ZRR, il faut les maintenir. Il faut les faire évoluer, parce que la ruralité et les besoins évoluent, et revoir les critères d'éligibilité. Ensuite, l'idée c'est d'avoir trois piliers d'intervention. Un premier pilier pour les petites entreprises, les artisans, les commerçants, les professions libérales, autour d'une exonération fiscale, d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés. Il y a un deuxième pilier sur les OIG (organismes d'intérêt général), comme les associations d'aide à domicile qui ont du personnel pour porter un repas à des personnes âgées, faire des heures de ménage, des soins infirmiers à domicile. Dans nos territoires ruraux très peu denses et notamment dans nos départements de montagne, forcément il y a des coûts plus élevés parce qu'il faut parcourir beaucoup plus de kilomètres pour moins d'habitants. Il faut absolument soutenir ces associations pour qu'elles puissent à la fois proposer des salaires attractifs et réduire les coûts de transport, surtout avec le prix de l'énergie qui augmente. Et puis, un troisième pilier qu'il faut absolument maintenir et conforter, qui est le soutien aux communes, à travers des dotations spécifiques pour conforter les moyens financiers de ces communes classées en ZRR pour qu'elles puissent mener des projets de développement de leur territoire et de maintien des services. »

Sur quoi la Lozère aurait aujourd'hui besoin de se rattraper par rapport au milieu urbain ? Sur le numérique ?

« Dans le périmètre des ZRR, ce serait de soutenir les créations ou les reprises d'activité, de commerces, d'entreprises artisanales, ou installer des professions libérales. Et le soutien aux communes. Ensuite, à côté de ça, il faut que l'État s'engage plus fortement en faveur de ces territoires ruraux, en poursuivant la relocalisation d'agents de l'État qui sont aujourd'hui dans les métropoles, comme cela a été le cas à Mende. Des services qui gèrent des dossiers au niveau national qui s'installent dans les territoires ruraux. »



Bernard Delcros, sénateur du Cantal, a répondu présent à l'invitation de Laurent Suau, maire de Mende et Alain Astruc, président de l'association des maires de Lozère. Photos Axel Douesnard

départements ruraux, cela ne coûte rien à l'État et c'est un exemple réussi, il faut le poursuivre. Deuxièmement, il faut que l'État investisse dans les infrastructures ferroviaires, routières, numériques. Troisième point, je sors des ZRR, il faut que l'État desserre l'étau des contraintes, notamment sur les droits à construire. Si on veut garder des jeunes au pays, si on veut accueillir des familles, et on en a besoin parce qu'on a une courbe démographique en difficulté, pour maintenir des services, pour développer l'emploi, il faut que l'on puisse travailler sur l'habitat et que l'on puisse construire. Il faut faire de la différenciation en matière d'artificialisation des sols et qu'on ait des dispositions qui soient assouplies pour ces milieux ruraux. »

Vous avez dit que certaines suggestions faites pendant cette réunion allaient vous servir ?

« Par exemple, j'évoquerais l'idée de faire revenir en France et dans ces territoires des plateformes qui ont été installées à l'étranger. Cela ne coûte rien d'avoir un dispositif fiscal qui soit intéressant pour leur permettre de revenir. Il y a eu des idées intéressantes sur la question des jeunes, de l'apprentissage et de la mobilité, sur l'agriculture également. J'ai eu plaisir à venir en Lozère, je suis du Cantal donc je connais bien les problématiques rurales. Il y a eu des échanges vraiment très intéressants et riches, et cela a été important aussi en termes de propositions qui ont été faites. »

La question de la mobilité est centrale en Lozère ?

« Bien sûr, comme dans tous ces départements, parce qu'on ne bénéficie pas des transports en commun. Il y a des surcoûts en matière de transports liés à la faible densité de population qu'il faut prendre en compte et compenser et apporter des réponses à ces problématiques spécifiques. Cela vaut par exemple, pour l'aide à domicile. Cela vaut pour les jeunes. Un jeune qui a trouvé un contrat d'apprentissage, comment fait-il pour se déplacer ? Il n'y a pas de transports en commun comme en milieu urbain. Donc cela pénalise les jeunes qui parfois même vont refuser un contrat parce qu'ils n'ont pas de voiture. »

Naussac et la loi littoral ont aussi été évoqués ?

« Il faut desserrer l'étau, notamment sur la question de l'urbanisme et du droit à construire, sans toutefois faire n'importe quoi. La loi littoral et la loi montagne se superposent et rendent dans certains coins la construction impossible. Artificialiser moins de terres ne doit pas se faire au détriment de la reconquête démographique des territoires ruraux. Dans le département de la Lozère, les constructions ne

remettent pas du tout en péril l'activité agricole. Je dirais même que demain on aura des agriculteurs seulement si on a des services, si on a d'autres habitants, s'il y a encore un tissu social suffisant. »

Donc vous appuyiez la demande pour Naussac ?

« J'appuie la demande oui. On a d'ailleurs déposé des amendements sur ce sujet, j'avais travaillé avec des élus de la Lozère pour un texte de loi qui n'est pas passé, mais on remettra cela en chantier. »

Quel sera le poids de la ruralité dans la société à l'avenir ?

« Je crois qu'il y a un mouvement de fond que rien n'arrêtera, il faut qu'on l'accompagne. Ce sont à la fois des évolutions sociétales, la concentration urbaine atteint ses limites en termes de qualité de vie, de pollution. Il y a de plus en plus de familles qui ont envie de retrouver une vie personnelle et familiale plus sereine, une meilleure qualité de vie, manger de meilleurs produits. Et aujourd'hui, l'arrivée du numérique qui permet de travailler à distance et de communiquer avec le monde entier ouvre un champ immense de possibilités pour la ruralité. On a bien vu à travers la crise sanitaire que la ruralité a aussi trouvé un regain d'intérêt. Le mouvement des gilets jaunes et la crise sanitaire ne l'ont pas créé, mais elles l'ont révélé ce mouvement, l'ont accéléré et ont replacé la ruralité au cœur du débat public. Il y a maintenant un secrétaire d'État en charge de la ruralité, c'est une première. Je crois qu'aujourd'hui les conditions sont réunies et que le poids de la ruralité dans la société française va se renforcer, parce qu'il y a une prise de conscience générale, y compris des gouvernants, que la France a besoin de sa ruralité pour répondre à un certain nombre d'enjeux écologiques, de cohésion sociale, d'équilibre sur les territoires. Je crois vraiment que la ruralité a un bel avenir. À nous de continuer à nous battre. »

Comment on équilibre la ruralité et l'agriculture ?

« L'agriculture reste le pilier de l'économie rurale et c'est la seule activité économique qui porte des emplois dans toutes les communes sans exception. Même une petite commune qui n'a plus de commerces ou de services a des agriculteurs. Donc l'agriculture contribue au maillage de l'implantation des familles dans ces territoires ruraux, plus toute la filière agroalimentaire qui porte des emplois. Évidemment, à côté de l'agriculture, il y a d'autres choses à développer, et d'ailleurs les agriculteurs ne pourront continuer à vivre dans le milieu rural que si on a d'autres emplois, si on a des services, bref s'il y a une vie sociale qui est possible avec un maillage de services suffisants. »

Une mission ministérielle sur les ZRR

Le sénateur cantalien travaille depuis longtemps sur la question des ZRR. En 2019 déjà, il avait établi avec deux collègues un rapport intitulé "sauver les zones de revitalisations rurales, un enjeu pour 2020". « C'est ce qui a permis d'obtenir leur prorogation jusqu'à fin 2023, ce qui nous laisse le temps de travailler sur la suite », explique-t-il. Et son travail ne s'est pas arrêté là, puisque le Premier ministre vient de lui confier, avec trois autres parlementaires, une mission ministérielle sur le sujet.

Si le maire de Mende, Laurent Suau, et le président de l'association des maires de Lozère, Alain Astruc, ont tenu à ce que Bernard Delcros vienne échanger avec les élus locaux, c'est notamment car cette question des ZRR est importante sur le territoire. « Dans le département de la Lozère, à l'origine toutes les communes étaient classées ZRR. La réforme de 2015 a fait sortir dix-neuf communes des ZRR, qui ne sont plus dans les critères, que l'on va revoir. Grâce à ce rapport de 2019, ces dix-neuf communes continuent à bénéficier de tous les dispositifs des ZRR existants jusqu'à fin 2023 », rappelle le sénateur.

Les parlementaires devront rendre leurs conclusions au mois de mars.

Présidentielles : Macron, un choix « pragmatique »

Bernard Delcros a donné son parrainage au président sortant pour les élections présidentielles. Interrogé sur la raison de ce choix, il a répondu : « Je suis pragmatique. Je regarde quels sont les candidats. Parmi ceux susceptibles d'être au second tour et de gagner l'élection, il y en a quatre ou cinq. Mon choix s'est fait sur des critères assez simples. Je me suis demandé : quel est celui qui de mon point de vue est le mieux en capacité de diriger la France ? Deuxièmement, quel est celui qui est le plus en capacité de porter la parole de la France dans le monde et d'y défendre les intérêts de la France et de l'Europe ? Et troisièmement, quel est celui avec lequel j'aurais le plus de possibilités d'obtenir des avancées vers la ruralité ? En prenant en compte l'ensemble de ces critères, mon choix s'est porté sur Emmanuel Macron. » Le sénateur estime, depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron et de ses équipes, avoir « obtenu de belles avancées pour la ruralité ces dernières années ». Il cite l'exemple de la dotation pour la protection, mais aussi celui de l'arrivée de nouveaux fonctionnaires : « Mende bénéficie de la délocalisation d'emplois d'États qui étaient avant basés à Bercy, qui vont venir s'implanter à Mende avec un service de la DGFIP. On le réclamait depuis longtemps. C'est fait, et quand c'est fait, cela tient lieu de référence, c'est-à-dire que ça ouvre la voie à pouvoir poursuivre cette relocalisation en ruralité d'emplois qui sont aujourd'hui dans les métropoles. » Malgré ces avancées, Bernard Delcros concède toutefois ne pas avoir « gagné tous les combats ». Il poursuit : « Quel que soit le président de la République, promouvoir et défendre la ruralité, faire en sorte qu'elle ait un avenir, que sa place soit renforcée dans la société française, c'est un combat à mener. Et je suis bien déterminé à le mener. »

